**ROYAUME DU MAROC**

**CONSEIL NATIONAL DES DROITS DE L’HOMME**

**REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

**Appel d’offres N°08/2011/CNDH**

**L'ACQUISITION, L’INSTALLATION ET**

**LA MISE EN SERVICE DU MATERIEL INFORMATIQUE POUR LE COMPTE DU CONSEIL NATIONAL DES DROITS DE L’HOMME**

**ARTICLE 1 : OBJET DU REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

L’acquisition, l’installation et la mise en service du matériel informatique pour le compte des commissions régionales du Conseil national des droits de l’Homme.

Il a été établi en vertu des dispositions de l’article 18 du décret n°2-06-388 du 16 Moharrem 1428 (05 Février 2007) fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l’Etat ainsi que certaines dispositions relatives à leur contrôle et à leur gestion.

Les prescriptions du présent règlement ne peuvent en aucune manière déroger ou modifier les conditions et les formes prévues par le décret n° 2-06-388 précité. Toute disposition contraire au décret précité est nulle et non avenue. Seules sont valables les précisions et prescriptions complémentaires conformes aux dispositions de l’article 18 et des autres articles du décret n° 2-06-388 précité.

**ARTICLE 2 : MAITRE D’OUVRAGE**

Le maître d’ouvrages du marché qui sera passé suite au présent Appel d’Offres est le Conseil national des droits de l’Homme représenté par son président **Driss El yazami.**

**ARTICLE 3 : CONDITIONS REQUISES DES CONCURRENTS**

Conformément aux dispositions de l’article 22 du décret n°2-06-388 précité :

1**. Seules peuvent participer au présent appel d’offres les personnes physiques ou morales qui**:

- Justifient des capacités juridiques, techniques et financières requises ;

- Sont en situation fiscale régulière, pour avoir souscrit leurs déclarations et réglé les sommes exigibles ou, à défaut de règlement, constitué des garanties jugées suffisantes pour le comptable chargé du recouvrement ;

- Sont affiliées à la CNSS et souscrivent régulièrement leurs déclarations de salaire auprès de cet organisme.

**2. Ne sont pas admises à participer à la présente consultation :**

- les personnes en liquidation judiciaire ;

- les personnes en redressement judiciaire, sauf autorisation spéciale délivrée par l’autorité judiciaire compétente;

- les personnes ayant fait l’objet d’une exclusion temporaire ou définitive prononcée dans les conditions fixées par l’art 24 ou 85 du décret n°2-06-388 précité, selon le cas.

**ARTICLE 4 : COMPOSITION DU DOSSIER D’APPEL D’OFFRES**

Conformément aux dispositions de l’article 19 du décret n° 2-06-388 précité, le dossier d’appel d’offres comprend :

**-** Copie de l’avis d’appel d’offres ;

**-** Un exemplaire du cahier des prescriptions spéciales ;

**-** Le modèle de l’acte d’engagement ;

**-** le bordereau des prix- détail estimatif

**-** Le modèle de déclaration sur l’honneur ;

**-** Le présent règlement de la consultation ;

**ARTICLE 5 : MODIFICATION DANS LE DOSSIER D’APPEL D’OFFRES**

Conformément aux dispositions de l’article 19 § 5 du décret n° 2-06-388 précité, des modifications peuvent être introduites dans le dossier d’appel d’offres. Ces modifications ne peuvent en aucun changer l’objet du marché.

Si des modifications sont introduites dans le dossier d’appel d’offres, elles seront communiquées à tous les concurrents ayant retiré ledit dossier et introduites dans les dossiers mis à la disposition des autres concurrents, suffisamment à l’avance et en tout cas avant la date d’ouverture prévue pour la réunion de la commission d’appel d’offres.

Lorsque ces modifications nécessitent le report de la date d’ouverture prévue pour la réunion de la commission d’appel d’offres, ce report sera publié conformément aux dispositions du §5 de l’article 19du décret n° 2-06-388 précité.

**ARTICLE 6 : REPARTITION EN LOTS**

Le présent appel d’offres concerne un marché lancé en lot unique.

**ARTICLE 8 : INFORMATION DES CONCURRENTS**

Conformément aux dispositions de l’article 21 du décret n° 2-06-388 précité, tout éclaircissement ou renseignement fourni par le maître d’ouvrages à un concurrent à la demande de ce dernier sera communiqué le même jour et dans les mêmes conditions aux autres concurrents qui ont retiré le dossier d’appel d’offres et ce par lettre recommandée avec accusé de réception ou par télécopie confirmée. Il est également mis à la disposition de tout autre concurrent.

**ARTICLE 9 : LISTE DES PIECES JUSTIFIANT LES CAPACITES ET LES QUALITES DES CONCURRENTS ET PIECES COMPLEMENTAIRES**

Conformément aux dispositions de l’article 23 du décret 2-06-388 précité, les pièces à fournir par les concurrents sont :

1. **Un dossier administratif comprenant** :

a- La déclaration sur l’honneur comportant les indications et les engagements précisées au § A 1 de l’article 23 du décret n°2-06-388 précité ;

b- La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent précisées au § A 2 de l’article 23 du décret n°2-06-388 précité ;

c- L’attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d’un an par l’administration compétente du lieu d’imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière. Cette attestation doit mentionner l’activité au titre de laquelle le concurrent est imposé ;

d- L’attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d’un an par la CNSS certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme ;

e- Le récépissé du cautionnement provisoire ou l’attestation de la caution personnelle et solidaire qui en tient lieu ;

f- Certificat d’immatriculation au Registre du Commerce ;

g- CPS et RC signé et paraphés avec la mention « lu et approuvé » à la dernière page.

**N.B**. :

* **Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir l'équivalent des pièces visées aux paragraphes c, d et f ci–dessus, et à défaut une déclaration faite devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié lorsque de tels documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine.**

**2. Un dossier technique comprenant :**

* Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu, la date, la nature et l’importance des prestations qu’il a exécutées ou à l’exécution desquelles il a participé ;
* Les attestations délivrées par les maîtres d’ouvrages sous la direction desquels les dites prestations ont été exécutées ou par les bénéficiaires publics ou privés des dites prestations. Chaque attestation précise notamment la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation, l’appréciation, le nom et la qualité du signataire.

**3. OFFRE TECHNIQUE**

Ce dossier doit comprendre :

* Une note détaillant la proposition technique plus particulièrement en matière de caractéristiques techniques des équipements matériels et logiciels;

* Une fiche précisant l’offre du fournisseur en matière de modalités de maintenance corrective et évolutive pendant la période de garantie des équipements matériels et logiciels proposés ;
* Une fiche précisant l’offre du fournisseur en matière de garantie des équipements à acquérir ;
* Le tableau de conformité dûment renseigné et signé
* Attestation d'agrément du constructeur relative au matériel demandé par le présent appel d'offres.
* Les prospectus ou notices concernant le matériel proposé par les concurrents qui doivent :

**-** être en langue française et bien présentés avec des intercalaires entre articles

**-** préciser de manière claire les caractéristiques et spécification du matériel proposé

5. Un tableau comparatif des caractéristiques et spécifications présentées par le concurrent avec celles exigées par le CPS conformément au modèle annexé au dossier d’appel d’offres.

**ARTICLE 10 : EXAMEN DES PROSPECTUS**

Les prospectus ou notices concernant le matériel proposé par les concurrents et le tableau comparatif des caractéristiques et spécifications présentées par les concurrents avec celles exigées par le CPS, seront examinés par une sous commission technique.

**ARTICLE 11 : CONTENU ET PRESENTATION DES DOARTICLE 11 : CONTENU ET PRESENTATION DES DOSSIERS DES CONCURRENTS**

**1- Contenu des dossiers**

Conformément aux dispositions de l’article 26 du décret n° 2-06-388 précité, Les dossiers présentés par les concurrents doivent comporter :

**-** Un dossier administratif précité (Cf. article 4 ci-dessus) ;

**-** Un dossier technique précité (Cf. article 4 ci-dessus) ;

**-** Une offre financière comprenant :

**-** L’acte d’engagement établi comme il est dit au §1-a de l’article 26 du décret n° 2-06-388 précité;

**-** le bordereau des prix et le détail estimatif.

Le montant de l’acte d’engagement ainsi que les prix unitaires du bordereau des prix et du détail estimatif doivent être indiqués en chiffres et en toutes lettres.

**2- Présentation des dossiers des concurrents**

Conformément aux dispositions de l’article 28 cx du décret n° 2-06-388 précité, le dossier présenté par chaque concurrent est mis dans un pli cacheté portant :

**-** Le nom et l’adresse du concurrent ;

**-** l’objet du marché ;

**-** La date et l’heure de la séance publique d’ouverture des plis ;

**-** L’avertissement que «les plis ne doivent être ouverts que par le président de la commission d’appel d’offres lors de la séance d’examen des offres ».

Ce pli contient deux enveloppes comprenant pour chacune :

**a) La première enveloppe** : le dossier administratif, le dossier technique, le CPS & règlement de la consultation signés et paraphés par le concurrent ou la personne habilité à cet effet. Cette enveloppe doit être cachetée et porter de façon apparente, outre les indications portées sur le pli, la mention «dossiers administratif et technique » ;

**b) La deuxième enveloppe :** l’Offre technique.

**c) La troisième enveloppe** : l’Offre financière du soumissionnaire. Cette enveloppe doit être cachetée et porter de façon apparente, outre les indications portées sur le pli, la mention «offre financière » ;

**ARTICLE 12 : DEPOT DES PLIS DES CONCURRENTS**

Conformément aux dispositions de l’article 30 du décret n° 2-06-388 précité, les plis sont, au choix des concurrents :

- Soit déposés, contre récépissé, au bureau d’ordre du maître d’ouvrage indiqué dans l’avis d’appel d’offres ;

**-** Soit remis, séance tenante, au président de la commission d’appel d’offres au début de la séance, et avant l’ouverture des plis.

Le délai pour la réception des plis expire à la date et à l’heure fixée par l’avis d’appel d’offres pour la séance d’examen des offres.

Les plis déposés ou reçus postérieurement au jour et à l’heure fixés ne sont pas admis.

A leur réception, les plis sont enregistrés par le maître d’ouvrages dans leur ordre d’arrivée, sur un registre spécial. Le numéro d’enregistrement ainsi que la date et l’heure d’arrivée sont portés sur le pli remis.

Les plis resteront cachetés et seront tenus en lieu sûr jusqu’à leur ouverture dans les conditions prévues à l’article 35 du décret n° 2-06-388 précité.

**ARTICLE 13 : RETRAIT DES PLIS**

Conformément aux dispositions de l’article 31 du décret n° 2-06-388 précité, tout pli déposé ou reçu peut être retiré antérieurement au jour et à l’heure fixés pour l’ouverture des plis.

Le retrait du pli fait l’objet d’une demande écrite et signée par le concurrent ou son représentant dûment habileté. La date et l’heure de retrait sont enregistrées par le maître d’ouvrage dans le registre spécial visé à l’article 11 ci-dessus.

Les concurrents ayant retiré leurs plis peuvent présenter de nouveaux plis dans les conditions de dépôt des plis fixées à l’article 30 du décret n°2-06-388 et rappelées à l’article 11 ci-dessus.

**ARTICLE 14 : DELAI DE VALIDITE DES OFFRES**

Les soumissionnaires qui n’ont pas retiré définitivement leur pli dans les conditions prévues à l’article 12 ci-dessus resteront engagés par leurs offres pendant un délai de soixante (60) jours, à compter de la date d’ouverture des plis.

Si, dans ce délai, le choix de l’attributaire ne peut être arrêté, le maître d’ouvrage pourra demander aux soumissionnaires, par lettre recommandée avec accusé de réception, de prolonger la validité de leurs offres. Seuls les soumissionnaires qui auront donné leur accord par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au maître d’ouvrages resteront engagés pendant le nouveau délai.

**ARTICLE 15 : RESULTAT DEFINITIF DE L'APPEL D'OFFRES**

Conformément aux dispositions de l'art 45 du décret 2-06-388 précité, aucun soumissionnaire ne peut prétendre à une indemnité, si ses propositions ne sont pas acceptées ou s'il n'est pas donné suite à l'appel d'offres

**Annexe 1**

**DECLARATION SUR L’HONNEUR**

**Mode de passation:** Appel d’offres ouvert n° 08/CNDH/2011

**Objet du marché :** L’acquisition, l’installation et la mise en service du matériel informatique pour le compte des commissions régionales du Conseil national des droits de l’Homme.

**A – Pour les personnes physiques**

Je, soussigné : …………………………..(prénom, nom et qualité)…………………….

Agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,

Adresse du domicile élu : ……………………………………………………………….

Affilié à la CNSS sous le n° : ……………………………….………………….. ……. **(1)**

Inscrit au registre du commerce de …..(localité) sous le N° .. **(1)**

N° de patente …………….. **(1)**

**B – Pour les personnes morales**

Je, soussigné ……………………….. (Prénom, nom et qualité au sein de l’entreprise)

Agissant au nom et pour le compte de ………………………. (Raison sociale et forme juridique de la société)

Au capital de : ……………………………………………………………..……………..

Adresse du siège social de la société …….………………………………….…………

Adresse du domicile élu …………………….………………………………….………

Affiliée à la CNSS sous le N° ……………………………………….………………. **(1)**

Inscrite au registre du commerce ………………….… (Localité) sous le N° ………………. **(1)**

N° de patente ………….. **(1)**

**Déclare sur l’honneur :**

1. M’engager à couvrir, dans les limites fixées dans le cahier des charges, par une police d’assurance, les risques découlant de mon activité professionnelle ;
2. Que je remplie les conditions prévues à l’article 22 du décret N° 2-06-388 du 16 moharrem 1428 (05 février 2007) fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l’Etat ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.
3. M’engager, si j’envisage de recourir à la sous-traitance :

- à m’assurer que les sous-traitants remplissent également les conditions prévues par l’article 22 du décret n°2-06-388 précité ;

- que celle-ci ne peut dépasser 50% du montant du marché, ni porter sur le lot ou le corps d’état principal du marché.

1. M’engager à ne pas recourir par moi-même ou par personne interposée à des pratiques de fraude ou de corruption de personnes qui interviennent à quelque titre que ce soit dans les différentes procédures de passation, de gestion et d’exécution du présent marché
2. M’engager à ne pas faire, par moi-même ou par personne interposées, des promesses, des dons ou des présents en vue d’influer sur les différentes procédures de conclusion du présent marché.

**Je certifie l’exactitude des renseignements contenus dans la présente déclaration sur l’honneur et dans les pièces fournies dans mon dossier de candidature.**

**Je reconnais avoir pris connaissance des sanctions prévues par l’article 24 du décret n° 2-06-388 précité, relatives à l’inexactitude de la déclaration sur l’honneur.**

Fait à ………………….le……………………

**(Signature et cachet du concurrent)**

**Annexe 2**

**MODELE D’ACTE D’ENGAGEMENT**

Appel d’offres ouvert, n°0***8***/CNDH/ 2011 relatif à l’acquisition, l’installation et la mise en service du matériel informatique pour le compte des commissions régionales du Conseil national des droits de l’Homme, passé en application des prescriptions de l'article 16 paragraphe 1 alinéa 2 et de l'article 17 paragraphe 3 alinéa 3 du décret n°2-06-388 du 16 Moharrem 1428 (5 Février 2007), fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat, ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

1. **Pour les personnes physiques**

Je , soussigné: ...................................(prénom, nom et qualité) agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte, adresse du domicile élu: ........................affilié à la CNSS sous le n°: ............................................

inscrit au registre de commerce ..................... (localité) sous le ………. n° ..........

n° de patente .......................................................................

**B- Pour les personnes morales**

Je, soussigné: ...............................................(Prénom, nom et qualité au sein de l’entreprise)

agissant au nom et pour le compte de : ................................................................................

adresse du siège social de la société ou adresse du domicile élu: ..............................................

affiliée à la CNSS sous le n°: ............................................

inscrite au registre de commerce ...................(localité) sous le n° ...........................................

n° de patente ..............................................................................

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés:

- après avoir pris connaissance du dossier de l’appel d’offres concernant les prestations précisées en objet ci-dessus;

- après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et les difficultés que comportent ces prestations:

1- remets, revêtu de ma signature, la décomposition du montant global au… établi conformément aux modèles figurant au dossier d’appel d’offres.

2- m’engage à exécuter lesdites prestations conformément au cahier des prescriptions spéciales et moyennant les prix que j’ai établi moi-même, lesquels font ressortir :

**Lot unique**

Montant hors T.V.A.: ...............................................................(en lettres et en chiffres)

Montant de la T.V.A. (20 %): ................................................. (en lettres et en chiffres)

Montant y compris T.V.A. : .................................................... (en lettres et en chiffres)

L’Etat se libérera des sommes dues par lui en faisant donner crédit au compte n°........................................................................(à la trésorerie générale, bancaire (RIB) ou postal) ouvert à mon nom (ou au nom de la Société) à .........................(localité), sous le numéro...................................................................................................

Fait à .............................. le ..........................................

(Signature et cachet du prestataire)

**NB. POUR LES PERSONNES MORALES LE COMPTE NE PEUT ETRE QUE CELUI DE L'ENTREPRISE ELLE-MÊME (PAS CELUI DE SON REPRÉSENTANT)**

**ANNEXE 3**

# 

# ANNEXE 3 : MODELE Du cadre du BORDEREAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF

| **N°** des PRIX | **désignation des prestations** | **Unité** | **Prix Unitaire en DH (HT)** | | **Prix total ( HT)** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **En chiffres** | **En lettres** |  |
|  |  | JH |  |  |  |
|  | |  |  | **TOTAL hors TVA** |  |

TOTAL TTC

Arrêté le présent bordereau des prix à la somme de : ……………………………………………………………………..